



Rouffach, le 12 janvier 2007

Praticiens Hospitaliers

Dr Christian SCHAAL

Courriel : ch.schaal@ch-rouffach.fr

Dr Ayman MURAD

Courriel : a.murad@ch-rouffach.fr

Nos réf :

**CHARTRE RESEAU CENTRE RESSOURCES
AUTISME
INTER-ETABLISSEMENTS 68**

Equipe Mobile

Cadre de Santé :

Guy WITTNER

Téléphone : 03-89-78-70-91

Courriel : g.wittner@ch-rouffach.fr

Psychologues :

Ann-Sylvie MAN

Courriel : as.man@ch-rouffach.fr

Aurélie FRITSCH

Courriel : a.fritsch@ch-rouffach.fr

Educatrice Spécialisée :

Sophie JAKOB

Infirmière :

Gisèle FRANCESCON

Aide-Soignante :

Valérie WILHELM

Secrétariat :

Téléphone : 03-89-78-71-87

Le réseau inter-établissements 68 est le fruit d'une collaboration avec le milieu médico-social qui date de 1997. A cette date, le projet de création d'une Unité d'hospitalisation pour adultes autistes a été lancé par l'équipe du Secteur 3 de Psychiatrie Générale du Centre hospitalier de Rouffach. Les établissements médicaux-sociaux du Département ont été invités à participer à la réflexion sur ce projet et c'est ainsi que la création de l'Unité pour adultes autistes et présentant des troubles apparentés a vu le jour en 1999. La participation des établissements médicaux-sociaux, des associations de familles et des administrations a ainsi contribué dès le départ à un fonctionnement en réseau. Des réunions de travail ont été mises en place au cours desquelles les partenaires ont souligné l'importance de faire un travail en amont de l'hospitalisation et de promouvoir les échanges entre le milieu sanitaire et médico-social.

Préambule

suite à la Conférence de Consensus de 2005 sur les "recommandations pour la pratique professionnelle du diagnostic de l'autisme", le réseau s'engage à adopter comme référentiel commun les définitions de la CIM 10 sur les troubles envahissants du développement. Le réseau est ouvert aux apports complémentaires.

Les objectifs du réseau inter-établissements 68 :

Permettre la rencontre des différents partenaires (paramédical, médical, éducatif, scolaire, associations de familles, autorités de tutelle) issus des milieux sanitaire, médico-social, libéral, **sans exclusivité.**

Soutenir une réflexion clinique, pédagogique, éducative, socio-économique dans une dimension éthique, sans discrimination, dans le respect de la personne autiste et de son entourage (famille, professionnels).

Ouvrir à la réciprocité des échanges, des expériences et des pratiques

Veiller ensemble à la réactualisation, à l'avancée des connaissances et à leur diffusion .

Assurer une réflexion sur les dispositifs de prise en charge existants et sur les évolutions à proposer.

Les membres du réseau s'engagent à :

Adhérer aux objectifs du réseau

Respecter les différents acteurs, sans hiérarchie de tout ordre, leurs savoirs et leurs champs de compétences respectifs

Respecter la confidentialité des situations abordées,

Chaque participant est garant d'une interactivité et d'une dynamique du réseau

Le CRA s'engage à :

**diffuser les compte-rendus à tous les participants aux réunions
saisir les autorités compétentes si nécessaire, après réflexion au sein du réseau,**

Je, soussigné.....

nom

prénom

fonction

représentant l'établissement (nom et adresse de l'établissement)

déclare avoir pris connaissance de cette charte, en approuve les termes et souhaite devenir membre du Réseau CRA Inter-établissements 68.

Fait à, le

signature

cachet